

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire d'Autun qui fait part de deux traits héroïques, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire d'Autun qui fait part de deux traits héroïques, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 93;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30230\\_t1\\_0093\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30230_t1_0093_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 36

La société populaire d'Autun fait part à la Convention des deux traits héroïques suivans :

A la dernière affaire de Cholet, le citoyen Boucheret, capitaine des chasseurs francs, après avoir fait des prodiges de valeur, fut atteint d'une blessure mortelle, et ses dernières paroles sur le champ de bataille, furent : « Vive la nation ! vive la République ! Courage, mes amis ! ne songez plus à moi, chargez ces scélérats, et vengez-moi ».

Le citoyen Répique, commandant le bataillon de la Réunion, reçoit dans la même affaire une blessure qui lui fracasse l'épaule : ce soldat courageux continue de charger les brigands pendant quatre heures, et ne quitte le combat que lorsque les forces l'abandonnent.

Quelques jours après, la charge sonne, lorsqu'il étoit à l'hôpital; il rassemble ses forces, et rien ne peut l'empêcher de marcher au combat, quoique sa blessure soit telle que la République sera privée des services de ce brave défenseur.

Mention honorable, insertion au bulletin. renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 37

Un membre annonce que le citoyen René-Charles Loncle, député du département des Côtes-du-Nord, est décédé hier 14 du présent mois.

Renvoyé au comité des décrets, chargé de faire appeler le suppléant (2).

[Paris, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que notre collègue René Charles Loncle, député du département des Côtes-du-Nord, malade depuis plus de deux mois, est décédé hier 14 du présent en sa demeure, rue Bazile, vers les deux heures et demie après-midi, vieux style. »

Ton collègue : GOUDELIN.

## 38

Des administrateurs du district de Montaignut, département du Puy-de-Dôme, annoncent qu'il n'y a plus dans leurs contrées un seul prêtre qui n'ait renoncé au métier d'impôseur, et qui n'ait fait amende honorable à la vérité; que les cloches ont déserté les églises, et l'argenterie a été soigneusement recueillie, pour être offerte à la nation : ils déposent sur l'autel de la patrie les dépouilles du fanatisme, et

(1) P.V., XXXIII, 37. B<sup>m</sup>, 15 vent.; C. Eg., n° 566; Débats, n° 533, p. 209; M.U., XXXVII, 265; J. Sablier, n° 1180.

(2) P.V., XXXIII, 37-38.

(3) C. 294, pl. 977, p. 8.

offrent un cavalier jacobin, armé et équipé, aux dépens de la société populaire du canton de Ménat.

Mention honorable, insertion au bulletin (1)

[Montaignut, 28 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Le vaisseau de la République avait échappé à la fureur des flots du despotisme et de la féodalité; la main habile du pilote attentif l'avait sauvé de la rage implacable de la tempête du fédéralisme, dont les vagues impuissantes sont venues se briser au pied du roc inébranlable de la Montagne sacrée; mais un écueil étoit encore à craindre, le fanatisme menaçant présageoit un naufrage; un torrent rapide vient enfin de l'engloutir, la raison a brillé et comme une vapeur légère, l'erreux a disparu. Nous n'avons plus dans nos contrées un seul prêtre qui n'ait renoncé au métier d'impôseur et qui n'ait fait amende honorable à la vérité. Plusieurs sont déjà pères de famille et donnent à leurs concitoyens l'exemple des vertus domestiques. Toutes les cloches ont déserté les clochers, et sont prêtes à se transformer en canons; il est temps qu'elles concourent au triomphe de la Liberté, elles n'ont que trop longtemps contribué à empêcher celui de la raison. Toute l'argenterie des églises a été soigneusement recueilli, et le citoyen Baisle notre concitoyen, est chargé de vous l'offrir. enfin la superstition est si peu à l'ordre du jour, qu'on ne croit plus aux revenants, car les biens des émigrés se vendent ici avec le plus grand succès; à la dernière adjudication un bien estimé 1450 liv. s'est vendu 6.575 liv. En un mot, le triomphe de la raison est complet, le salut de la République est assuré.

Des avantages si précieux ne sont dus qu'à votre énergie. Continuez intrépides Montagnards à intimider les despotes par votre attitude imposante et à diriger les efforts d'un peuple dont vous méritez la confiance ! Bientôt tous les sceptres seront brisés, tous les trônes renversés; vous assurerez ainsi la gloire des Français, et le bonheur de l'univers.

LOUGON, T. HUDRE, FOURNIER, RUYON, FAITHARDAS (secrét.).

[Ménat, s. d. La Sté popul. épurée, à la Conv.]

« Représentants du peuple,

Grâce aux immortels travaux de la Convention nationale, la liberté des Français n'est plus chimérique; l'Egalité n'est plus un songe. Le flambeau de la vérité a brillé du haut de la Montagne sacrée sur toutes les parties de la République; et bientôt, il éclairera toute la surface du globe. Ses doux rayons ont percé jusqu'à nous : nos cœurs ont senti le langage irrésistible de la Raison. Le fanatisme a disparu de nos contrées; ses ministres ont abjuré leurs erreurs. Déjà plusieurs ont ajouté au titre de citoyen qu'ils ont recouvré les doux noms d'époux et de pères. Quelques dépouilles du fana-

(1) P.V., XXXIII, 38.

(2) C. 294, pl. 980, p. 7 et 8. Extraits dans M.U., XXXVII, 265; B<sup>m</sup>, 15 vent. Mention dans Débats, n° 532, p. 203; J. Sablier, n° 1180; Mon., XIX, 639.